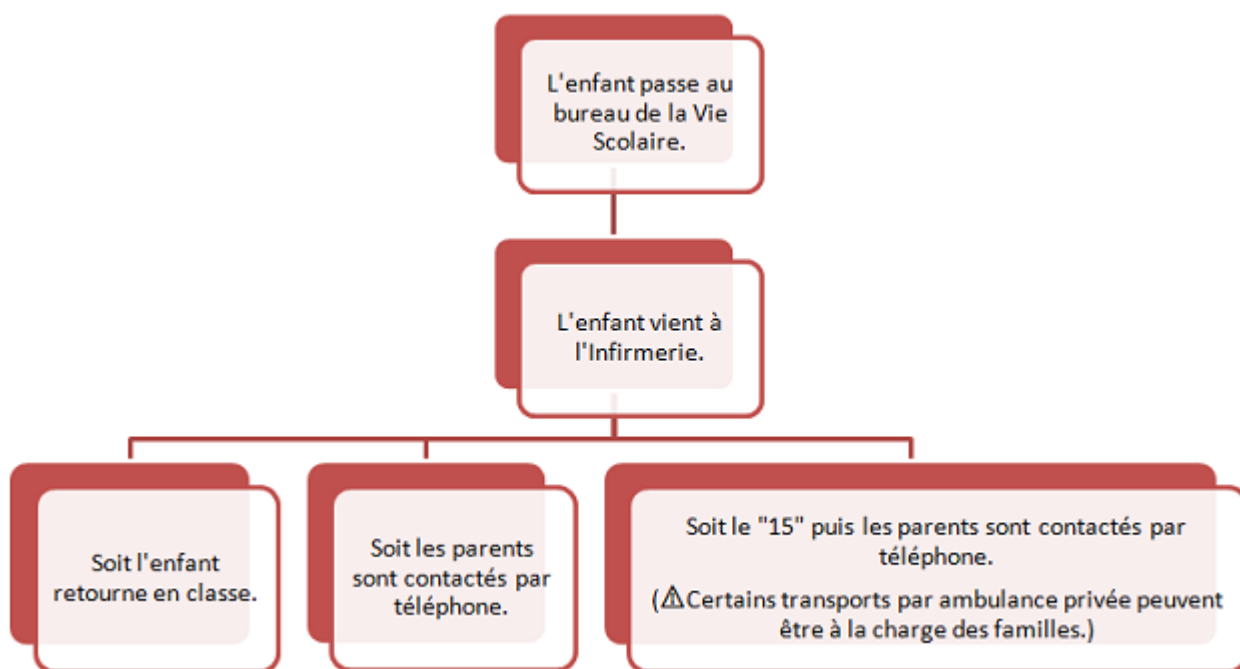


Service de santé

Mme CARTON, infirmière de l'Education Nationale, reçoit les élèves :

- le mardi de 8h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 17h30.
- le mercredi en semaine A de 8h30 à 12h

Quelle est la procédure si un enfant est malade ou ne se sent pas bien ?



L'élève se présente au bureau de la vie scolaire. Il lui est remis un billet de circulation.

L'élève se rend à l'infirmierie accompagné par un camarade ou un personnel de l'établissement.

L'élève est pris en charge par l'infirmière, il est ensuite orienté vers:

Un retour en classe, son domicile (Appel des représentants légaux), Appel du 15, si cas grave Personnes avisées : Représentants légaux, Chef d'établissement, Vie scolaire, Loge). *Attention, certains transports par ambulance privée peuvent être à la charge des familles.*

Quelles sont les missions du service de santé du collège ?

Une des premières missions de l'infirmière scolaire est de promouvoir la réussite des élèves en concourant à cet objectif par la promotion de la santé des jeunes.

D'autre part, l'infirmière se doit d'accueillir, d'écouter et d'accompagner tous les élèves de manière individuelle, et leur faciliter l'accès aux soins. Orienter si besoin.

Accueillir les élèves atteints de problèmes de santé et/ou en situation de handicap afin de faire le lien entre la famille, le médecin scolaire, l'ensemble de l'équipe spécialisée et la communauté éducative.

Accompagner les familles dans l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Participer à l'élaboration du Protocole des soins et des urgences.

Développer une dynamique d'éducation à la santé.

Organiser le suivi de l'état de santé des élèves grâce au dépistage.

Agir en appui de l'équipe éducative, pour une meilleure prise en charge des élèves.

Améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, d'alimentation, de sécurité et d'ergonomie.